Carte de garantie MENUISERIE EN BOIS



Numéro de commande du fabricant:	
No de la facture du fournisseur:	Cachet et signature du Fournisseur/installateur:
Date de vente :	
Date d'installation:	

Conditions de garantie

Witraz sp. z o.o. ayant son siège à Łyski, Warszawska 68, 16-070 Choroszcz comme fabricant (garant) de la menuiserie en bois (des fenêtres, des portes fenêtres et des portes extérieures) ci-après dénommée les "produits" assure la haute qualité des produits fournis, conforme à la norme PN-EN 14351-1

Conditions générales

- 1. Le Fabricant accorde à l'acheteur une garantie pour les produits fabriqués selon la norme adoptée et mise en oeuvre dans la société Witraz sp. z o.o. La période de couverture de la garantie est la suivante:
 - a) pour les éléments des fenêtres en bois et des portes fenêtres:
 - la construction de fenêtre (stabilité dimensionnelle et résistance des joints structuraux) 5 ans
 - l'étanchéité de la fusion de vitrage 2 ans
 - la quincaillerie de la fenêtre (durabilité des pièces ainsi que des composants importants pour la sécurité) dans des conditions normales d'utilisation, un environnement agressif particuliérement en zone côtière, la garantie ne s'applique pas. Il faut dans ce cas de figure utiliser des ferrures spéciales recouvertes d'un revêtement antirouille appropriées aux conditions agressives. – 2 ans
 - couche de peinture 3 ans dans des conditions climatiques normales. Après cette date, l'utilisateur est tenu
 de vérifier l'état de la couche de peinture, compléter des pertes éventuelles et faire la rénovation. Les conditions
 particulières de garantie sur la peinture sont déterminées dans un document distinct disponible sur le site witraz.eu
 ou chez le commercant,
 - b) pour d'autres produits:
 - la porte extérieure 2 ans
 - la porte levante coulissante et oscillo-coulissante 2 ans
 - les fenêtres à formes atypiques (autres que carré ou réctangulaire) ex: vrai cintrage 2 ans
 - les accessoires montés dans les produits (serrures, inserts, poignées de portes, panneaux, ferme-portes, etc.) 1an
- La période de garantie est prise en compte à partir de la date de livraison et de réception des produits par le Consommateur. Toutefois, les droits de garantie peuvent être faits par le Client seulement après le paiement de toutes la somme due au Fournisseur.
- 3. Au cours de la période de garantie, la société Witraz fournira les éléments/les produits pour la réparation/ remplacement de composants défectueux dans les 3-5 semaines à partir de la date de l'acceptation de laréclamation (2 à 4 semaines de production).
- 4. L'achteur s'engage à résoudre les défauts mineurs tel que le remplacement d'un vitrage, d'ouvrant, de quincaillerie, suite à une réclamation de l'Acheteur, que le Vendeur lui aura fourni (par exemple serrure).
- 5. Le fabricant décline toute responsabilité à l'égard de la garantie en cas de non-conformité du produit avec le contrat, dans le cas où l'acheteur au moment de la conclusion du contrat savait ou aurait dû savoir pour cette non-conformité.
- 6. Le fabricant se réserve le droit d'évaluer et de qualifier les vices et l'Acheteur est tenu de garantir l'accès au produit, afin de l'examiner ou supprimer le défaut.
- 7. La condition des services de garantie est la présentation par l'acheteur au point de vente ou chez le Producteur, la Carte de garantie entiérement complétée et la preuve d'achat dans les 3 jours après la révélation du défaut.
- 8. La condition du traitement de la réclamation concernant des défauts visibles est sa notification avant l'installation et l'abandon du montage du produit. L'installation des accessoires est considéré comme le début de l'installation!
- 9. L'acceptation de la carte de garantie par Acheteur signifie qu'il a lu et accepté les Conditions de garantie. La confirmation de ce fait est la signature du Client sur la dernière page de la carte de garantie.
- 10. L'acheteur est obligé de faire à ses frais des inspections périodiques documentées insi que nettoyer et entretenir les produits afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Étendue de la garantie

- 1. La garantie expire en cas :
- a) d'installation et d'utilisation des produits ne respectant pas la Notice d'installation, de réglage et de maintenance
- b) de modification affectant la structure du produit (rabotage d'ouvrant et des châssis, remplacement des pièces de quincaillerie, des joints, le montage des grilles de sécurité de toutes sortes, directement sur les pieces de la menuiserie);
- c) des dommages aux couches de vernis résultant de leur mauvais entretien ;
- d) de l'endommagement ou de la perte de la Carte de garantie.
- 2. La garantie ne couvre pas :
- a) des produits défectueux, dont le prix a été abaissé ;
- b) des défauts qui restent invisibles après l'installation et n'influencent pas sur la valeur d'utilité du produit (p.ex. rayures des cadres),
- des dommages mécaniques: des couches de peinture, des pièces de quincaillerie, des fissures et des rayures de l'ensemble de vitrages, après la réception des produits,
- d) des défauts externes causés par le non-respect des règles normales de transport, de stockage et de conservation des produits (ils doivent être conservés jusqu'à l'installation à l'intérieur, dans des pièces fermées, sèches et aérées),
- des produits (ils doivent être conservés jusqu'à l'installation à l'intérieur, dans des pièces fermées, sèches et aérées), e) la décoloration et les dommages causés par le gonflement du bois par l'humidité excessive relative à l'air intérieur
- (supérieure à 70%),
 des défauts résultant d'une mauvaise protection du produit pendant les travaux de construction (taches de mortier, de mousse, utilisation inappropriés de rubans de sécurité, l'utilisation des nettoyants inappropriés),
- g) des dommages causés par une mauvaise utilisation ou l'entretien des produits (utilisation de nettoyants inappropriés ou agressifs insi que l'utilisation d'outils tranchants pour nettoyer)
- h) des dommages résultant de causes non liées à l'utilisation normale du produit, conforme à leur destination,
- i) les dommages causés par la force majeure et des catastrophes naturelles, telles que par exemple, le feu, le vent violent, la dévastation, l'inondation, etc.
- j) des dommages de la quincaillerie ou de la structure de la fenêtre résultant du déréglage des ferrures, le bon réglage des quincaillerie est un devoir de l'Acheteur,
- k) les produits peints avec des vernis incolores qui ne sont pas résistants aux rayons ultraviolets,
- l) les produits sans couches de peinture (non traités),
- m) la décoloration du bois recouvert de vernis incolore,
- n) la structure visible de bois résultant des nervures naturels du bois insi que les noeuds visibles non supérieur à 10mm selon la norme PN-14220 :2007.
- o) les différences dans les tons de revêtement de vernis transparent en raison des nervures de bois naturel et de la coloration de bois,
- p) le gel, la condensation et leurs conséquences liées aux conditions climatiques inappropriées à l'intérieur et d'une mauvaise ventilation des locaux,
- g) l'usure normale et les défauts mineurs ne projetant pas à l'utilisation du produit,
- r) les caractéristiques résultant de l'utilisation du bois de conifères, ex. les fuites de résine,
- s) la saleté de la surface causée par l'utilisation normale,
- t) la condensation sur le vitrage à l'intérieur ou à l'extérieur, causée par la mauvaise ventilation ou par les facteurs atmosphériques,
- u) le phénomène optique appelé les anneaux de Newton (effet d'arc en ciel) qui est dû aux unités de verre isolant,
- v) les défauts naturels du verre dans les limites permises par les normes applicables,
- w) les autres défauts du verre, que ceux mentionnés ci-dessus, si leur retrait reposera exclusivement sur le remplacement du vitrage. Dans une telle situation, la responsabilité de l'élimination des défauts repose directement sur l'Acheteur qui commande chez le Fabricant le verre approprié.
- 3. La pose des fenêtres et des portes fenêtres doit être réalisée après avoir fini les travaux humides (plâtres, couches de mortier, déversement, etc.). En cas du non-respect de cette recommandation tout dommage causé à la suite de ces travaux ne sont pas couverts par la garantie (voir le point 2e, 2f, 2g, 2h).

Dispositions finales

- 1. Le client est tenu d'enlever l'emballage de protection du produit et tous les autocollants au plus tard le 30ème jour suivant l'achat, sous peine de résiliation des droits du client résultant de ces «Conditions de garantie".
- 2. La garantie est valable sur le territoire de la U.E.
- 3. Cette garantie n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits de l'acheteur résultant de la non-conformité du produit.
- Dans les questions non traitées dans la présente garantie sont prises en considération les règles de la Loi du 27.07.2002 sur la vente de bien de consommation (J.O. No 141, texte 1176).
- 5. Tout litige est résolu par le Tribunal compétent du siège du Fabricant.

Notice d'utilisation et d'entretien



Ne pas charger les battants en aucune façon.



Ne pas mettre d'objets entre le battant et le châssis.



Ne pas frapper avec le battant ouvert contre le mur ou l'oreille.



Pendant les courants d'air ou les vents forts ne pas laisser le battant en position ouverte.



Risque de blessure (écrasement), par exemple, lorsque la main se trouve entre le cadre et l'aile étant entrain de se fermer.

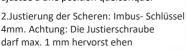


Risque de chute par la fenêtre!

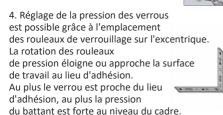
Justierung der Fensterbeschläge

Tous les travaux de réglage, le remplacement des pièces, l'enlèvement et l'installation des battants, pour des raisons de sûreté, doivent être effectués par un établissement qualifié.

1. Réglage du vérin : en tournant la vis de réglage avec la clé (TX 15) placer le vérin à la hauteur désirée. Le déverrouillage temporel de la poignée : avec un doigt mettre le vérin en position verticale. La poignée peut alors être ajustée à une position quelconque.

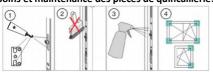


3. La pression de la cisaille de la micro-ventilation : la clé Allen 4 mm



5. Réglage des charnières : la clé Allen 4 mm

Soins et maintenance des pièces de quincaillerie:



1. Toutes les pièces mobiles sont à lubrifier avec de la graisse ou de la vaseline. Ne pas utiliser d'huile, de dérouilleur, de silicone en vaporisateur ! Les crochets, les mortaises de verrouillage et des barres de transmission qui sont visibles dans les fissures, doivent être lubrifiées avec de la graisse ou de la vaseline.

Soins et maintenance de la couche de vernis

- 1. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser pour le lavage et le nettoyage des nettoyants agressifs ou abrasifs.
- Pour la maintenance quotidienne des fenêtres utilisez des produits d'entretien destinés à laver les fenêtres ou du liquide pour vaisselle dilué.
- 3. Pour maintenir l'effet décoratif et la protection du bois il faut 2 fois par an effectuer l'entretien de la peinture.
- 4. Pour l'entretien de la surface vernie utilisez l'ensemble des produits netoyants Pflege-Set für Fenster (pour les fenêtres) et Pflege-Set für Türen (pour les portes) de la marque Remmers (disponibles auprès du Fabricant, Fournisseur ou les représentants locaux de Remmers). Pflege-Set de Remmers est une émulsion de soin, pour l'entretien et la protection des surfaces vernies, il enlève également les impuretés des surfaces vernies. Il convient d'utiliser le produit comme indiqué dans la notice d'information se trouvant à l'interieur du produit.
- 5.En cas de petits endommagements de la couche de vernis réalisez la rénovation. En fonction de la grandeur des dommages :
- des dommages mineurs: taillez avec du papier de verre au grain 180-220, dépoussiérez, étalez avec un pinceau une ou deux couches de peinture dans une couleur appropriée (l'information sur le type de peinture à utilizer est disponible chez le fabricant).
- des dommages profonds: la reconstruction des revêtements de vernis est nécessaire. Il faut s'adresser au Fournisseur ou au représentant de la société Remmers.

Pour plus d'informations sur l'utilisation et la maintenance des fenêtres adressez-vous au Fournisseur ou visitez le site www.witraz.eu

- 2. Ne pas peindre les pièces de quincaillerie.
- 3. Pour le nettoyage et le soin il faut utiliser que des nettoyants qui n'affectent en aucun cas le revête-ment de protection contre la corrosion des ferrures de la fenêtre.
- 4. Les composants des ferrures, qui sont responsables de la sécurité, doivent être vérifiés régulièrement. Vérifier la fixation et le degré d'usure.

Guide d'installation rapide

- 1. Une bonne installation de fenêtres est pour son bon fonctionnement, tout aussi importante que la bonne exécution/fabrication. Nous recommandons la pose de lamenuiserie dans les jambages non crépis, après avoir fini lecrépissage des murs internes et externes. Avant le crépissage de jambages, protéger des surfaces extérieures de la menuiserie par exemple avec un panneau defibres ou des feuilles de polyéthylène, du papier ou duruban adhésif. Pour les fenêtres en bois utiliser des rubans adhésifs autorisés pour les surfaces peintes avec des peintures acryliques.
- 2. Travaux préparatoires:
- a) Avant la mise en place du dormant dans l'embrasure il faut déterminer le niveau des fenêtres sur un étage donné (ainsi que pour un immeuble de plusieurs étages) également des embrasures verticales de sorte à obtenir des lignes verticales et horizontales égales, du "dessin/plan", des fenêtres après l'installation, de toutes les fenêtres sur un mur du bâtiment (façades d'immeubles).
- b)Les embrasures où seront installées des fenêtres doivent être nettoyées avant l'installation. Les jambages doivent être propres, plats et secs. Les pertes de matériaux avec lesqules le mur a été construit et des défauts dans le mortier doivent être bouchés (ou reconstruit) avant le début des travaux de montage. Si la fenêtre est installée dans un mur construit en céramique avec trous, il est recommandé de boucher les fissures dans les blocs avec du mortier.
- 3. Pose de la fenêtre dans l'embrasure:
- a) enlevez les ouvrants du cadre
- b)aiustez le cadre dans l'embrasure
- c) fixer le cadre sur des blocs ou dans le cas d'installation dans une surface de réchauffement, sur des pattes metalliques. Placez le cadre horizontalement puis verticalement à l'aide un niveau. Les blocs de roulement doivent être disposés dans la zone des coins et des meneaux. Le materiel utilisé pour les blocs doit avoir une résistance à la compression élevéeet une faible conductivité thermique pour éviter les ponts thermiques. La largeur des blocs doit permettre l'installation ultérieure d'un appui interne (tablette de fenêtres) . Lors de la pose du cadre il faut maintenir une distance égale entre le cadre et le mur autour du dormant. La largeur de la distance doit avoir de 1 à 3 cm. Dans le cas des fenêtres avec des oreilles, la distance entre le cadre et l'oreille doit avoir au minimum 1 cm.
- d)après avoir posé le cadre dans l'embrasure, verrouiller sa position avec les cales, qui doivent être situées au plus près des points de fixation du cadre, dans le jambage et les assemblages par mortaise de cadre.
- e) Fixation du cadre -Des connecteurs recommandés en fonction de la matière du jambage :
- matériel céramique, béton cheville entretoise
- bois, blocs en béton, briques treillis, blocs creux vis filetées
- mousse de polystyrène (isolation thermique) pattes de scellement:
- fenêtres de forme diverses (arches, fenêtre en biais). Des pattes de scellement sont interdites. Le connecteur est un élément stabilisant la géométrie, seulement des chevilles et des vis avec filetage sont autorisées à l'installation de la menuiserie de ce type.:

- des chevilles et de pattes de scellement disposer à une distance de 15-20 cm par rapport aux coins de la fenêtre et des croisillons
- la distance entre les connecteurs ne peut pas être supérieure à 80 cm et la quantité d'au moins deux pièces sur un bord du cadre
- des connecteurs doivent être vissés afin de ne pas provoquer une déformation du cadre. Pour cela, avant de serrer définitivement il faut insérer une entretoise en bois entre le châssis d e fenêtre et le mur. L'entretoise doit se trouver le plus proche possible des points de fixation.
- le lieu de fixation de la cheville (goujon) à la paroi doit être éloigné d'au moins 10 cm de son bord. Les dimensions des chevilles doivent être adaptées à chaque installation pour assurer leur bon ancrage dans le mur. accrocher des battants dans le cadre et vérifier son
- accrocher des battants dans le cadre et vérifier son fonctionnement
- dans le cas où la longueur du cadre entre les assemblages par mortaise dépasse 150cm (porte de balcon, porte extérieure, meneau mobile) il faut appliquer des entretoises fixes ou mécaniques avant de s'occuper de l'étanchéité.
- 4. Étanchéité de l'embrasure autour du dormant:
- a) La dernière étape consiste à combler précisément le joint de dilatation avec de la mousse de polyuréthane. Faites attention de ne pas remplir tout le joint de dilatation avec de la mousse. Trop de mousse peut fausser le cadre de la fenêtre ou pénétrer à l'extérieur au moment de l'expansion et se déposer sur la fenêtre. Après la pose et le séchage de la mousse, enlever les cales. Remplissez les trous restant après le déplacement des cales avec de la mousse de polyuréthane.
- b)Toutes les connexions de coin, particulièrement exposées à l'eau de pluie doivent être scellées avec du silicone neutre ou du ruban expansif de butyle.;
- 5. Après avoir terminé l'opération de l'étanchéité, vérifier de nouveau le bon fonctionnement de la fenètre . Procéder ensuite aux ajustements (réglages) et vérifier s'il y a lieu de faire quelques retouches de peinture (domage éventuels à la peinture lors du transport, lors du réglage ou pendant le transport et l'installation.

Pour plus d'informations sur l'installation, l'utilisation ou la maintenance de la menuiserie en bois, visitez le site www.witraz.eu

IL EST RECOMMANDÉ DE CONFIER L'INSTALLATION À
UNE ÉQUIPE DE MONTAGE

Place pour les notes du service et de l'équipe de

montage:

Je déclare que je connais les conditions de garantie et que j'ai eu l'occasion de lire les instructions d'installation, les instructions d'utilisation et d'entretien de l'entreprise Witraż

La signature lisible de l'Acheteur